

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2022, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-670.1 décrétant une dépense de 734 000 \$ et un emprunt de 697 300 \$ pour le prolongement des services – Carré des Peintres, phase II.

Ce règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 septembre 2022.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 21 septembre 2022

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière